Informations de base

2007/2114(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre **Subject** 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	PACK Doris (PPE-DE)	18/12/2006

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)	ANDERSSON Jan (PSE)	05/06/2007
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	FLASAROVÁ Věra (GUE/NGL)	20/03/2007

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	FIGEĽ Ján

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/10/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0614	Résumé
06/06/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/06/2007	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
19/11/2007	Vote en commission		Résumé
11/12/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0502/2007	
15/01/2008	Débat en plénière		

16/01/2008	Décision du Parlement	T6-0013/2008	Résumé
16/01/2008	Résultat du vote au parlement		
16/01/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2114(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/6/49740

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	FEMM	PE388.456	27/06/2007	
Projet de rapport de la commission		PE394.005	18/09/2007	
Avis de la commission	EMPL	PE390.719	11/10/2007	
Amendements déposés en commission		PE396.522	17/10/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0502/2007	11/12/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0013/2008	16/01/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2006)0614	23/10/2006	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2007)0558	27/09/2007	

Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre

2007/2114(INI) - 23/10/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : faire avancer l'action à mener dans le domaine de l'éducation et la formation des adultes.

CONTENU : l'éducation et la formation des adultes n'ont pas toujours bénéficié de la reconnaissance qu'elles méritent, en termes de visibilité, de priorité stratégique et de ressources, en dépit de l'importance politique accordée ces dernières années à l'éducation et la formation tout au long de la vie. La participation des adultes à l'éducation et à la formation reste limitée. Par rapport à l'objectif de référence de 12,5% pour la participation à l' éducation et la formation des adultes (à atteindre d'ici 2010), le taux moyen en 2005 était de 10,8%.

La présente communication met en évidence le rôle essentiel de l'éducation et la formation des adultes, assurant l'acquisition de compétences clés par tous, dans le renforcement de la capacité d'insertion professionnelle et de la mobilité dans un marché du travail moderne, ainsi que de l'inclusion sociale. Elle fournit la base stratégique nécessaire à la mise en œuvre du futur programme «Gruntdvig», qui s'inscrira dans le contexte plus général du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie 2007-2013. Elle propose d'associer les États membres et les parties prenantes concernées à une réflexion sur l'éducation et la formation des adultes, qui débouchera sur l'élaboration d'un plan d'action en 2007.

Au terme de son analyse, la Commission conclut que les États membres ne peuvent plus se permettre de ne pas disposer d'un système d'éducation et de formation des adultes efficace, intégré dans leur stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui assure aux participants un meilleur accès au marché du travail, renforce leur intégration sociale et les prépare à un vieillissement actif dans l'avenir. Ils devraient s'assurer de l'existence de systèmes leur permettant de définir des priorités et de contrôler la mise en œuvre de celles-ci.

Cinq messages clés destinés aux acteurs de l'éducation et la formation des adultes sont présentés :

1) **Lever les obstacles à la participation** : il est essentiel d'augmenter la participation à l'éducation et la formation des adultes et de la rendre plus équitable. Bien que toutes les parties prenantes aient un rôle à jouer, il revient aux pouvoirs publics de conduire les efforts visant à éliminer les obstacles et à promouvoir la demande, un accent particulier étant mis sur les personnes peu qualifiées. Il s'agira notamment de mettre en place des systèmes d'information et d'orientation de qualité, fondés sur une approche davantage centrée sur l'apprenant, de fournir des incitations financières ciblées aux individus et de soutenir l'établissement de partenariats locaux ;

2) **Veiller à la qualité de l'éducation et la formation des adultes** : pour favoriser une culture de la qualité dans l'éducation et la formation des adultes, les États membres devraient investir dans l'amélioration de méthodes et matériels éducatifs adaptés aux apprenants adultes. Ils devraient mettre en place des mesures pour le développement professionnel initial et continu des personnes travaillant dans le domaine de l' éducation et la formation des adultes, afin de les doter des compétences requises et de leur permettre de se perfectionner. Ils devraient introduire des mécanismes d'assurance qualité et améliorer le niveau des prestations ;

3) **Reconnaissance et validation des résultats d'apprentissage** : dans les cinq prochaines années, les États membres devraient mettre en place des systèmes de validation et de reconnaissance des apprentissages non formels et informels, en se fondant sur les principes européens communs pour la validation et la reconnaissance et en tenant pleinement compte des expériences existantes. Le développement de la validation et de la reconnaissance peut être lié au développement des cadres nationaux de certifications, dans le contexte général du cadre européen des certifications.

4) **Investir dans la population vieillissante et les migrants** : les États membres devraient veiller à investir suffisamment dans l'éducation et la formation des personnes âgées et des migrants, mais avant tout garantir l'efficacité de l'éducation et de la formation, en mettant au point des systèmes adaptés aux besoins de l'apprenant. Ils devraient également sensibiliser l'opinion publique au rôle important des migrants et des personnes âgées dans la société et l'économie.

5) **Indicateurs et points de référence** : la qualité et la comparabilité des données sur l'éducation et la formation des adultes doivent continuer à s'améliorer. Il est nécessaire, en particulier, de mieux comprendre les avantages présentés par l'éducation et la formation des adultes et les obstacles qui entravent la participation à cette dernière, et de disposer de meilleures données sur les prestataires, les formateurs et le déroulement concret des formations. Il est également nécessaire de disposer de données fiables ventilées par sexe.

Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre

2007/2114(INI) - 16/01/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 609 voix pour, 39 contre et 16 abstentions, une résolution sur l'éducation et la formation des adultes et répondant à la communication de la Commission intitulée « Éducation et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre ».

En suivant totalement les recommandations préconisées par le rapport d'initiative de Mme Doris **PACK** (PPE-DE, DE), le Parlement se réjouit du plan d'action proposé par la Commission et demande aux États membres de mettre en place une culture de l'apprentissage tout au long de la vie se concentrant sur les adultes, favorisant l'acquisition de connaissances et rendant cette formation à la fois plus attractive et plus accessible en tenant compte de la dimension de genres.

Le Parlement a également insisté sur les points suivants :

- **améliorer la motivation** : le Parlement demande des mesures destinées à améliorer les programmes d'éducation et de formation des adultes afin de motiver un plus grand nombre de personnes à participer à ces activités. Parmi ces mesures, figure l'amélioration de l'accès aux cours, notamment via les nouvelles technologies (sites Web ou médias spécialisés dans la formation générale et professionnelle des adultes) ;
- **données statistiques** : il réclame l'amélioration des données statistiques sur les politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes afin de fournir des orientations pour le programme intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- **réconciliation entre vie professionnelle, vie familiale et apprentissage tout au long de la vie** : le Parlement appelle à plus de flexibilité dans la gestion du temps et de l'espace, mais aussi à des incitations sociales, économiques et fiscales afin de promouvoir l'accès des adultes aux programmes de formation et d'éducation. Il attire en particulier l'attention sur la nécessité d'élargir l'éventail des structures publiques et privées de garde d'enfants et sur les mesures destinées à prévoir ce type de services au sein des entreprises ;
- **favoriser la solidarité entre générations** : pour améliorer la transmission et l'échange des connaissances, des compétences et de l'expérience des adultes entre les générations, le Parlement propose des « tutorats » visant à soutenir diverses activités entrepreneuriales et artisanales organisés au sein de réseaux de partage de connaissances et de bonnes pratiques. Il soutient également le développement de programmes de volontariat destiné à favoriser la solidarité entre générations et la reconnaissance des expériences et des qualifications ;

- **apprentissage des langues** : le Parlement réitère son point de vue selon lequel il est essentiel de soutenir davantage les cours de langues, notamment ceux destinés aux immigrés, et de promouvoir l'apprentissage des langues étrangères auprès de l'ensemble de la population. Il souhaite la mise en place d'"audits de compétences" pour les immigrés, les personnes peu qualifiées et les handicapés permettant aussi de faire reculer le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'exclusion ;
- **améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement** : le Parlement considère que l'accès à l'enseignement supérieur devrait englober un public plus large, y compris les personnes âgées. Il faut donc adapter et assouplir les systèmes éducatifs, renforcer les infrastructures et les ressources en personnel. Il encourage également la mise en place de programmes d'études universitaires débouchant sur un diplôme d'enseignement pour adultes ainsi que des mesures destinées à augmenter le transfert de compétences et la mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation pour adultes ;
- **favoriser les perspectives d'emploi** : le Parlement estime que les entreprises devraient anticiper les nouvelles compétences ainsi que les besoins du marché du travail, afin que l'offre de formation des adultes reflète la demande en qualifications. Pour le Parlement, l'apprentissage tout au long de la vie devrait également accroître l'adaptabilité des travailleurs et leur mobilité géographique et professionnelle. Il met notamment en évidence le fait que « tout niveau de qualification peu élevé, comme celui dont souffre aujourd'hui un tiers de la main-d'œuvre européenne (72 millions de travailleurs), implique un risque de chômage ». Il faut donc favoriser l'accès égal de tous les citoyens aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie et lutter contre le fait que des personnes possédant l'éducation de base la plus élémentaire (un certain nombre de femmes, les immigrés, les personnes âgées, les habitants des zones rurales ou les handicapés) aient le moins de probabilités de participer à des formations. Le Parlement demande ainsi que l'on mette en place des prestations d'apprentissage tout au long de la vie à tous les niveaux et que l'on veille à ce que tous les États membres adoptent les dispositions légales et financières pour offrir à tous les employés et à toutes les personnes à la recherche d'un emploi la possibilité d'avoir accès à l'apprentissage tout au long de la vie ;
- **assurer le financement des programmes de formation** : en matière financière, le Parlement demande que la pratique selon laquelle les employeurs financent et organisent des formations pour leurs employés, se généralise. Il demande en particulier que des incitations financières soient offertes pour permettre aux personnes « un accès gratuit à la formation et à l'éducation ». Ces incitations financières pourraient prendre la forme d'incitations fiscales, d'allocations, d'aides, de cofinancements ou de réductions d'impôts ou de charges sociales pour les employeurs. Enfin, il encourage les employeurs, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, à financer des programmes de formation professionnelle promouvant la formation tout au long de la vie, en particulier pour le personnel féminin.